

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE PORTANT SUR L'ANALYSE DE L'OPPORTUNITÉ DE SE DOTER, À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION MONTRÉALAISE, D'UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

La Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a procédé le 16 septembre et les 7, 8 et 15 octobre 2015 à l'étude publique du dossier portant sur l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un Conseil des politiques alimentaires, et ce, tel que prévu à son programme d'activités (CM15 0333 et CG15 0165). La Commission a adopté ses recommandations le 12 novembre 2015. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 et à la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 13 janvier 2016.

La Commission a formulé 14 recommandations.

Le CPA, un outil régional pour développer un système alimentaire plus équitable, durable et collectif

R-1

Mettre en place un Conseil des politiques alimentaires (CPA), à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

Réponse à R-1

Le Comité exécutif est favorable, sous réserve de la participation des grands partenaires qui devront identifier leur contribution, à la mise en place d'un **Conseil des politiques alimentaires** à l'échelle de l'agglomération, dont la raison d'être serait le droit de tous les Montréalais à une alimentation saine.

Les rôles du CPA de Montréal

R-2

Confier au CPA de Montréal les deux rôles suivants :

- *Un rôle d'expert-conseil auprès des instances décisionnelles municipales de l'agglomération, regroupant les responsabilités suivantes :*
 - *Identifier les enjeux sur le système alimentaire montréalais découlant des décisions prises par les différentes instances publiques;*
 - *Effectuer des représentations et recommandations pour faire valoir les travaux développés par les partenaires du SAM et proposer des politiques, des orientations, des principes directeurs, des modifications réglementaires ou des programmes qui favorisent le développement d'un système alimentaire plus équitable, durable et collectif;*
 - *Proposer des améliorations concrètes aux politiques, règlements et autres décisions des instances publiques, afin d'introduire une cohérence en lien avec le système alimentaire montréalais.*
- *Le rôle d'animer un espace de coopération régionale, comprenant les grandes activités suivantes :*

- *Concertation entre tous les joueurs à l'échelle régionale, afin de décloisonner les structures gouvernementales fonctionnant en silos et les amener à réfléchir dans un esprit de collaboration au système alimentaire dans leur prise de décision respective;*
- *Concertation entre les paliers local et régional pour favoriser la collaboration et améliorer concrètement la prise de décision à partir de difficultés rencontrées à l'échelle locale;*
- *Activités de partage de connaissances et de succès issus des expériences du terrain;*
- *Réseautage et maillage entre les partenaires ruraux et urbains, à l'échelle de la CMM.*

Réponse à R-2

Le comité exécutif retient les deux rôles recommandés par la commission : 1- l'expertise-conseil et 2- l'animation d'un espace de coopération régionale. L'éventuel CPA intégrera aussi le rôle qu'avaient le SAM et le comité de travail sur l'agriculture urbaine. Cela fera du CPA un ensemble cohérent pour formuler des recommandations sur les problématiques alimentaires.

R-3

Identifier l'organisme ou la structure la mieux placée pour conseiller et faciliter la réalisation de projets et d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, et assortir cette reconnaissance d'un budget minimum de fonctionnement et d'un budget levier pour la réalisation de projets.

Réponse à R-3

L'ensemble des parties prenantes existantes (municipales, société civile, gouvernementales, fondations, etc.) possédant déjà des responsabilités pour la réalisation de projets, le comité exécutif souhaite que chacune d'elles prenne en charge les actions et les budgets afférents qui les concernent une fois le plan d'action établi et convenu par toutes les instances interpellées par le CPA.

R-4

Encourager cet organisme ou structure à réaliser des démarches pour identifier des bailleurs de fonds intéressés à contribuer à un fonds de développement de projets, dans la poursuite des travaux du partenariat du SAM.

Réponse à R-4

Le comité exécutif est favorable à ce que le CPA réalise des démarches pour identifier les bailleurs de fonds souhaitant contribuer à la réalisation de projets portés par des partenaires en accord avec le plan d'action du CPA. La nécessité de créer un nouveau Fonds pourra être examinée dans une phase ultérieure.

Un modèle hybride de gouvernance afin d'assurer le succès du CPA de Montréal

R-5

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Choisir un modèle hybride de gouvernance pour le CPA, de manière à effectuer une reddition de comptes tant au conseil d'agglomération de Montréal qu'à la société civile.

Réponse à R-5

Le comité exécutif est favorable à ce que le CPA soit composé de représentants des secteurs social, économique, de la santé publique, privé, communautaire et universitaire. Le conseil s'assurera d'une représentation citoyenne significative et s'associera à un réseau de partenaires. Un rapport annuel pourra être soumis au Conseil d'agglomération de Montréal afin que le Conseil rende compte des travaux qu'il aura réalisés.

R-6

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Confier la responsabilité du CPA au maire de Montréal, considérant néanmoins qu'il est de la prérogative de ce dernier de désigner un répondant politique détenant un fort leadership et pour qui le droit à l'alimentation deviendra un dossier prioritaire, compte tenu de l'ampleur des enjeux associés.

Réponse à R-6

Le maire de Montréal désignera un élu responsable de le représenter auprès du CPA dans le cadre des échanges de celui-ci avec la Ville.

R-7

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Préciser le rôle de cet élu au sein du CPA. Il pourrait en effet siéger soit à titre d'observateur – de façon à garantir la neutralité politique du CPA, soit comme membre à part entière, si cela favorise un engagement plus solide de la Ville de Montréal

Réponse à R-7

En cohérence avec la réponse à la recommandation 6, un élu sera désigné pour porter le dossier, dont la participation sera précisée lors de la mise en place du CPA.

R-8

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Élaborer un mécanisme transparent de recrutement et de renouvellement des membres du CPA, comprenant des critères de sélection explicites, notamment quant aux éléments suivants :

- *l'expertise dans l'une ou l'autre dimension du système alimentaire, qu'elle soit scientifique ou de terrain, la commission étant d'avis que les expertises scientifiques de la santé publique, de l'agriculture urbaine et de la nutrition doivent être représentés;*

- *la représentativité des secteurs touchés : instances publiques, milieu économique, milieu communautaire et lutte à la pauvreté, citoyens-acteurs, institutions d'enseignement supérieur.*

Réponse à R-8

Le comité exécutif est favorable à l'élaboration d'un mécanisme de recrutement et de renouvellement transparent comprenant les différents critères abordés par la commission.

Le rattachement administratif et les ressources du CPA de Montréal

R-9

Rattacher administrativement le CPA à une direction de la Ville de Montréal afin que les actions municipales ayant un impact sur le système alimentaire soient plus cohérentes et harmonisées

Réponse à R-9

Comme indiqué dans les réponses aux recommandations 7 et 8, un élu sera identifié comme porteur du dossier. Cet élu sera accompagné et soutenu par le service administratif auquel il est associé.

R-10

En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, évaluer et fournir sur une base pluriannuelle les ressources matérielles, humaines ou financières nécessaires au fonctionnement stable du CPA

Réponse à R-10

Le comité exécutif évaluera le soutien à apporter au CPA en lien avec les autres partenaires gouvernementaux, lors de la mise en place du Conseil des politiques alimentaires.

R-11

Proposer à chaque arrondissement ou ville liée de nommer, parmi son personnel ou ses élus, une personne responsable de veiller à la prise en compte de la question alimentaire dans les décisions prises.

Réponse à R-11

Le comité exécutif est en accord avec la recommandation. Il demande à chaque arrondissement et ville liée de désigner un élu responsable de la question alimentaire. Les personnes désignées devront occasionnellement assister aux travaux du CPA. Pour la Ville de Montréal, les élus mandatés pourraient être les mêmes que ceux responsables du développement social en arrondissement.

Les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM

R-12

Prévoir qu'un siège du CPA soit réservé aux partenaires du système alimentaire montréalais.

Réponse à R-12

Le comité exécutif ne peut abonder dans le sens de cette recommandation. Il considère que l'existence du SAM aux côtés du CPA créera des dédoublements et aboutira à terme à une démobilisation des acteurs.

Les acteurs actuels du SAM ont informé la Ville qu'une fusion de leur instance de concertation avec un CPA exerçant les rôles et fonctions identifiés en R-2 et R-3 serait tout à fait envisageable. En conséquence, le comité exécutif invite tous les acteurs du SAM à adhérer au futur CPA afin de participer aux travaux.

R-13

Avec l'accord de ses partenaires, déléguer au comité de coordination du SAM un représentant du CPA.

Réponse à R-13

Pour les raisons invoquées en R-12, le comité exécutif ne peut souscrire à cette recommandation et invite tous les partenaires du SAM à adhérer au CPA.

Les enjeux prioritaires du CPA de Montréal, en continuité avec ceux identifiés par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM)

R-14

Désigner les trois enjeux prioritaires suivants pour amorcer les travaux du CPA, en prenant en compte les orientations du SAM :

- 1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;*
- 2. L'accès à une saine alimentation pour tous, incluant la qualité de l'offre;*
- 3. La globalité du système alimentaire montréalais.*

Réponse à R-14

Le comité exécutif reprend à son compte les trois enjeux recommandés par la Commission et désigne les suivants par ordre d'importance pour amorcer les travaux du CPA :

1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;
2. L'accès à une saine alimentation pour tous.
3. Le système alimentaire montréalais.

Par ailleurs, le comité exécutif souligne que la Ville appuie le développement de l'agriculture urbaine et que ce secteur important du système alimentaire doit être intégré dans chacun de ces enjeux.

D'autres enjeux, le cas échéant, seront identifiés et définis par les membres du CPA.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise pour la qualité du rapport produit sur l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un Conseil des politiques alimentaires et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.